

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 2 septembre 2014, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-138 :**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 12 août 2014, à 20 h
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Inscription mauvaises créances
  - 4.4 Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés – Appui à la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
  - 4.5 Achat de chlorure de sodium saison 2014-2015
  - 4.6 Service des eaux usées – Fourniture d'alun liquide
  - 4.7 Déneigement des citernes rurales saison 2014-2015
  - 4.8 Scellement de fissures
  - 4.9 Réparation d'une vanne d'aqueduc coin Dubreuil et Principale
  - 4.10 Droit de passage pour la saison de quad 2014-2105
  - 4.11 Bibliothèque municipale - Renouvellement de la convention d'exploitation
  - 4.12 Service de loisirs - Nomination au comité consultatif de loisirs
5. SERVICE DE L'URBANISME :
  - 5.1 Rapport du service
6. SERVICE TECHNIQUE :
  - 6.1 Rapport du service des eaux usées
7. CORRESPONDANCE :
  - 7.1 Sommaire de la correspondance
8. Divers
9. Levée de la session

### **3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

### **4. CONSEIL :**

#### **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2014, À 20 H :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-139 :**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2014, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

#### **4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-140 :**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu que la liste des comptes à payer au 2 septembre 2014 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires (semaine 32 à 34) :	25 895,58 \$
• Chèques C0008303 à C0008366 :	63 408,76 \$
• Chèques manuels M0007140 à M0007142 :	1 546,29 \$
• Accès D L1400115 à L1400121 :	5 455,19 \$
Total :	96 305,82 \$

#### **4.3 INSCRIPTION MAUVAISES CRÉANCES :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-141 :**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beaugard et résolu de transférer aux mauvaises créances la facture suivante :

- Facture numéro CRF1300356 au montant de 60 \$

#### **4.4 NOUVELLE NORME SUR LE PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-142 :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis une note d'information concernant la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés;

CONSIDÉRANT QUE les informations émises sont floues;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis une note d'information qui vise des normes comptables;

CONSIDÉRANT QUE la procédure à entreprendre n'est pas clarifiée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas de guide précis pour agir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de demander à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Association des directeurs municipaux du Québec de prendre contact avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et avec le ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que de la formation soit donnée dans le cadre de cette nouvelle norme, tant au niveau financier qu'au niveau environnemental et aussi connaître toute la procédure à entreprendre ce qui éliminerait toute ambiguïté.

#### **4.5 ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM SAISON 2014-2015 :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-143 :**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour obtenir des prix relativement à l'achat de chlorure de sodium pour la prochaine saison hivernale, soit 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'effectuer l'achat de chlorure de sodium, pour la saison hivernale 2014-2015, auprès de Sifto Canada Corp., au coût de 94,86 \$ / la tonne métrique, plus taxes, livré à notre entrepôt.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-330-00-635.

#### **4.6 SERVICE DES EAUX USÉES – FOURNITURE D'ALUN LIQUIDE :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-144 :**

CONSIDÉRANT la proposition de Kemira Water Solutions Canada pour la fourniture d'alun liquide pour l'année 2015 au prix de 195 \$ / t. m. base liquide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de faire l'achat d'alun liquide auprès de Kemira Water Solutions;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2015 au poste 02-414-00-635.

#### **4.7 DÉNEIGEMENT DES CITERNES RURALES SAISON 2014-2015 :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-145 :**

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir le déneigement des citernes rurales pour suppléer en tout temps à un besoin d'eau en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu d'offrir un montant forfaitaire de 400 \$ aux personnes respectives qui prendront charge de l'entretien de chacune des trois citernes rurales pour la saison 2014-2015.

#### **4.8 SCELLEMENT DE FISSURES :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-146 :**

CONSIDÉRANT la proposition de Lignes Maska relativement à du scellement de fissures au prix de 1,34 \$ / mètre linéaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu colmater des fissures dans le 7<sup>e</sup> Rang afin de le préserver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de mandater Lignes Maska pour la pose approximative de 10 000 mètres linéaires.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-625.

#### **4.9 RÉPARATION D'UNE VANNE D'AQUEDUC :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-147 :**

CONSIDÉRANT que la vanne du réseau d'aqueduc au coin de la rue Principale et de la rue Bernard ne ferme pas;

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire de Bertrand Mathieu Ltée pour effectuer cette réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu d'autoriser les travaux de remplacement de vanne au réseau d'aqueduc par les Entreprises Bertrand Mathieu Ltée au montant estimé de 11 000 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-640.

#### **4.10 DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2014-2105 :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-148 :**

CONSIDÉRANT la demande du Club de 3 & 4 roues du Comté Johnson inc. relativement au droit de traverse en véhicules tout-terrain pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'aviser le Club de 3 & 4 roues du comté Johnson inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le Rang 7, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

#### **4.11 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-149 :**

CONSIDÉRANT QUE la convention pour l'exploitation du système informatique arrive à échéance le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de renouveler l'entente pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, au montant annuel 3 229 \$ plus taxes, indexé selon l'indice des prix à la consommation, le tout tel que proposé par le Centre régional de service aux bibliothèques publiques de la Montérégie.

QUE le Maire et la directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite convention.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux budgets 2015, 2016, 2017 au poste 02-702-30-414.

**4.12 SERVICE DE LOISIRS - NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIRS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-150 :**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur Robert Ledoux à siéger à titre de membre du comité consultatif des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels du comité recommandent cette nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de nommer monsieur Robert Ledoux membre du comité consultatif des loisirs Saint-Dominique.

**6. SERVICE DE L'URBANISME :**

**6.1 RAPPORT DU SERVICE :**

La compilation du mois d'août 2014 est déposée au Conseil.

**7. SERVICE TECHNIQUE :**

**7.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :**

Le rapport du mois d'août 2014 est déposé au Conseil.

**8. CORRESPONDANCE :**

**8.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :**

Le sommaire de la correspondance du mois d'août 2014 est déposé au Conseil.

**9. DIVERS :**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**10. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-151 :**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de lever cette séance à 20 h 12.

---

Robert Houle, Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

\* Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le Conseil